

■ **Jean-Paul Ferrari**, à Sainte-Croix, exploitation d'un hôtel-café-restaurant à l'enseigne 'Hôtel-Café-Restaurant du Centre' (FOSC du 22.11.1977, p. 3742). Par décision du 8 novembre 1999, le Président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a ordonné la liquidation par voie de faillite de la succession répudiée du titulaire. La procédure de liquidation étant terminée, sa clôture a été prononcée. La raison est radiée d'office, conformément à l'article 66, alinéa 1er ORC.

Journal no 5317 du 29.05.2002  
(00495604 / CH-550.0.042.897-5)